

REVUE BELGE

DE

# NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,

---

1880.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,  
9, RUE DE LA MADELEINE.

---

1880

# DES MONNAIES ÉPISCOPALES

DE

## TOURNAI.

---

PREMIER ARTICLE.

---

La plupart des historiens de cette ville font remonter à une donation de Chilpéric le droit que les évêques ont exercé de battre monnaie en leur nom. Sans entrer ici en discussion sur l'acte de donation de 575, ni sur ce même acte vidimé par Philippe le Bel en février 1290, je ferai simplement remarquer qu'il n'est nullement question de la monnaie dans l'une ni dans l'autre de ces chartes et que, jusqu'à ce jour, aucun acte, aucun monument, n'est venu démontrer que le droit de battre monnaie eût, dès cette époque, été accordé à des évêques et, notamment, à ceux de Tournai.

Si nous interrogeons les monnaies elles-mêmes, nous voyons que les rois de France ont battu les leurs dans cette ville jusque sous Louis le Débonnaire et Charles le Chauve (840-877); et ce n'est que vers la fin du règne de ce dernier monarque que l'on peut reporter l'apparition de la première monnaie, signalée comme connue, d'un évêque de Noyon-Tournai, puisque cet évêque, Rainelmus, occupa le double siège épiscopal de 862 à 876.

Enfin je rappellerai que, dans le tombeau de Childéric, mort en 481, on n'a trouvé que des médailles des empereurs ses contemporains, ce qui suppose qu'il n'a point battu monnaie en son nom. Il devient donc difficile d'admettre que, dans l'espace de moins d'un siècle (481-575), les rois mérovingiens se soient emparés du monnayage pour le céder incontinent aux évêques de Tournai, surtout lorsqu'on se rappelle qu'au début ils durent se servir « de l'empreinte impériale, car sans « l'image impériale la monnaie n'avait point de valeur et « n'était pas même acceptée par les barbares. » (Lelewel.)

RAINELMUS (862-876).

Sacré à Troyes par le pape Nicolas I<sup>er</sup>, il succéda à Emmon vers 862, quand le désordre causé par les barbares se fut un peu apaisé. Il prit une grande part aux affaires de son temps, et célébra à Auxerre le mariage de Judith, fille de Charles le Chauve, avec Baudouin Bras de Fer, dont il fut un des conseillers intimes.

M. J.-B. Barthélémy, dans son *Manuel de numismatique moderne*, indique l'évêque de Noyon, *Rainelmus*, comme un personnage dont les monnaies sont retrouvées. Il importe donc d'étudier la monnaie de cet évêque et de rechercher à quel titre elle a été battue.

Voici ce que l'auteur précité dit à ce sujet :

« Le monnayage de Noyon a suivi les mêmes phases  
« que celui de Laon. »

Or, parlant de ce dernier évêché, il écrit : « Les évêques de Laon commencèrent à frapper monnaie dès

« l'époque carlovingienne . . . . .

« La ville de Laon eut un atelier monétaire sous la  
« première race et sous Charlemagne. Comme elle ne se  
« trouve pas mentionnée dans l'édit de Pistes et qu'il  
« existe des deniers frappés dans cette ville, conformé-  
« ment aux prescriptions de ce règlement (1), nous  
« devons en conclure, suivant le système que nous avons  
« proposé, que, sous Charles le Chauve, l'évêque de Laon  
« obtint du roi, à son propre bénéfice, l'établissement  
« d'un nouvel atelier. »

Si, d'un autre côté, on veut bien se rappeler que le mariage de Judith fit passer Tournai sous la domination de Bandouin Bras de Fer, « dont Rainelmus fut un des  
« conseillers intimes », on peut supposer soit qu'il obtint de ce prince l'octroi d'un atelier monétaire dans sa ville épiscopale de Tournai, soit qu'il étendit de lui-même à cette ville le droit monétaire qu'il exerçait à Noyon.

Toutefois, je dois faire remarquer que cette présomption n'est appuyée d'aucun acte, d'aucun document numismatique, et que les différents droits que s'attribuèrent les évêques donnèrent lieu à de très vifs débats entre ceux-ci, les châtelains et les magistrats de la cité ; c'est pourquoi je n'hésite pas à déclarer que, si les évêques de Noyon-Tournai ont frappé monnaie dans cette dernière ville au ix<sup>e</sup> et au x<sup>e</sup> siècle, c'est à la suite

(1) « Que sur les deniers de notre nouvelle monnaie, il y ait d'un côté notre nom, sur le contour et au milieu notre monogramme, mais de l'autre le nom de la ville et au milieu la croix. »

d'usurpations, si fréquentes alors de la part des princes et des hauts prélats, durant cette période troublée.

#### HEIDILON (881-890).

C'est sous ce successeur de Rainelmus, en 882, que Tournai fut saccagé par les Normands.

#### RAMBERT OU LAMBERT (897-913).

Et c'est sous l'épiscopat de Rambert, en 909, que les Tournaisiens, qui s'étaient réfugiés à Noyon, retournèrent dans leur ville natale, après trente années d'absence, sous la conduite de quatre bourgeois riches et puissants.

« Or, ils ont, dit Cousin, party la ville en quatre, « et l'ont rebasty au mieux qu'il leur a esté possible, « baillant à charge de rente, et de cens place pour « demeurer à ceux qui ont voulu retourner, lesquels ils « ont en cète manière rendus leurs tributaires. »

Ces quatre chefs de la bourgeoisie placèrent la ville sous la protection du seigneur de Rumes, qui ne tarda pas à usurper la seigneurie de toute la contrée. On peut donc, à juste titre, le considérer comme le premier châtelain de Tournai.

Cousin dit encore, en parlant de quelques membres du clergé de Notre-Dame qui retournèrent ainsi dans leur cité : « Revenus qu'ils furent, trouvant tout dissipé, ils ne « s'efforcèrent guères de refaire ce qui estoit ruiné (car « c'estoient gens de peu de moyens) si ne sceurent « résister à ceux qui ravissoient leurs biens héredi- « taires... comme ils feirent des molins de Walter le

« blond, qu'ils baillèrent pour trente sols de rente : si  
« baillèrent leurs terres aux païsans, etc... »

Si, avec M. Herman, j'admettais une monnaie municipale pour Tournai, en donnant à l'expression *la monnaie de la cité*, que l'on trouve dans Hériman, Cousin, la charte de 1202, etc., le sens de monnaie locale que l'on frappait de temps immémorial dans Tournai, je serais conduit à conclure que ce fut à l'époque actuelle, sous l'influence du seigneur de Rumes et à la suite de l'abandon des biens de l'église par le clergé, que la monnaie devint municipale. Mais comme il m'a été impossible de reconnaître par aucun acte, à la municipalité de Tournai, un autre droit que celui de surveiller la bonne exécution de la monnaie frappée dans l'atelier de la cité, je suis porté à croire que ce sont les châtelains, descendant peut-être des anciens monétaires qui, parvenus, quelques années plus tard, à l'apogée de leur puissance, s'arrogèrent le droit de battre monnaie.

Ce qui tendrait à confirmer cette opinion, c'est que l'hôtel des monnaies était situé en l'île de Saint-Panrace (<sup>1</sup>), reliée au Bruille et au château, résidence et propriété des châtelains; et que le Bruille ne fut vendu à la ville qu'en 1295 par la châtelaine Marie de Mortagne, pour le prix de 8,600 livres.

Je crois donc pouvoir conclure qu'à cette époque la nécessité de posséder la monnaie nécessaire aux échanges,

(<sup>1</sup>) La chapelle de Saint-Panrace a été fondée par le châtelain Bauduin, qui succéda à son père, Radou III, en 1190. « Elle étoit en la maison de la monnoie, laquelle étoit au pied du pont du castiel. »

dans Tournai renaissant, porta le châtelain, avec l'assentiment des chefs de la cité, à exercer le droit monétaire, sous la réserve que ceux-ci la reconnaîtraient bonne et loyale avant de la rendre coursable.

AYNARD (915-932).

WALBERT (932-937).

TRANSMAIRE (937-946).

RADULPHE (950-954).

Je ne connais aucun document numismatique concernant les quatre évêques précités.

FULCHER (954-955).

A la mort de Radulphe, les chapitres de Noyon et de Tournai nommèrent pour le remplacer Flodoard, homme éminent par son savoir et ses vertus. Cette élection ne fut pas confirmée par le roi Louis d'Outremer, et le moine Fulcher, doyen du monastère de Saint-Médard, à Reims, parvint, par ses intrîgues et ses largesses, à se faire élever à la dignité épiscopale, malgré la résistance du clergé. — Il est de ceux dont Hérیمان dit « fuerunt episcopi, quos melius puto vocari raptores quam gubernatores »...

L'administration de cet évêque, qui ne dura que dix-huit mois fut des plus funestes à l'évêché de Tournai, dont il ruina plusieurs églises et dissipa les biens.

« Outre tout cela, dit Cousin, foulant misérablement

« aux pieds l'évesché, il leur (aux chevaliers ses familiers)  
« donna ses propres fiefs que ses prédécesseurs avoient  
« eus du Roy, à scavoir, *la monnaie de la cité*, la maierie,  
« la justice, le district, l'avoerie, le winage et trois  
« moulins, etc... »

Que faut-il entendre par cette expression : *la monnaie de la cité* ? si elle se trouve dans l'acte de cession.

Ne s'agit-il que de la monnaie ayant cours dans la cité et sa banlieue ?

Dans ce cas, ce texte n'apporte aucune lumière quant à l'autorité qui faisait battre cette monnaie.

S'agit-il, au contraire, d'une monnaie épiscopale ?

Pour nous aider à résoudre ce problème, examinons d'abord les données de la question, savoir :

1° La position de l'évêque;

2° L'état de la ville et les principes qui régissaient alors la société féodale.

*De l'évêque.* — Fulcher était le septième évêque de Tournai et de Noyon depuis le saccagement de la première ville par les Normands, c'est-à-dire le septième évêque qui, depuis ce désastre, avait établi sa résidence habituelle à Noyon.

Le haut clergé lui-même s'était fixé dans cette ville et, comme on peut le voir par le passage cité de Cousin sur le retour des Tournaisiens, les concessions faites alors au seigneur de Rumes et aux principaux bourgeois durent aussi contribuer à maintenir cet éloignement de l'évêque et du haut clergé.

*La ville.* — Tournai, dont l'importance sous l'empire romain ne saurait être contestée non plus que le rôle



marquant sous les deux premières races des rois de France, avait toujours joui, dans cette position particulière, d'une forte organisation municipale. C'était, en quelque sorte, une république gouvernée par ses magistrats et généralement placée sous la protection des rois de France. Notons encore qu'au x<sup>e</sup> siècle, le pouvoir laissé aux administrations municipales avait beaucoup grandi et que les villes tendaient fortement vers une complète émancipation, qu'elles cherchaient d'ailleurs à s'assurer par de nombreux subsides accordés aux souverains. Or, on croyait alors le droit de battre monnaie inhérent à la constitution municipale sous les Romains, et Tournai, abandonné de ses évêques, mis en possession, par la cession de Fulcher, des terres et des privilèges ayant appartenu à ceux-ci et à leur église; Tournai, où ni les rois de France, ni les comtes de Flandre ne semblent avoir exercé alors aucune action directe et puissante; Tournai, disons-nous, aura dû être une des premières villes où le châtelain, d'accord sans doute avec le magistrat, se sera arrogé le droit de battre monnaie.

Dans notre pensée donc, Fulcher n'aurait fait que céder un droit qu'il n'exerçait déjà plus (1) à Tournai, se contentant de battre monnaie à Noyon.

HADULPHE OU RODULPHE (955-977).

LINDULPHE OU LUDOLPHE (977-989).

RATHBODE 1<sup>er</sup> (989-1000).

(1) Ou qu'il n'avait jamais exercé.

HARDOUIN DE CROÏ (1000-1030).

HUGUES OU HUGON (1030-1044).

BAUDOIN I<sup>er</sup> (1044-1068).

C'est sous cet évêque que le chapitre de Notre-Dame fit les premières tentatives pour obtenir le rétablissement de son évêché particulier.

Aucun document numismatique concernant les six évêques précités n'est parvenu à ma connaissance.

RADBODE II (1068-1098).

Cet évêque, dit Cousin, fut un personnage noble, docte et de bonne vie. Il était oncle d'Everard, quatrième châtelain connu de Tournai, et cette parenté mérite d'être notée, car elle permet de supposer que ces deux grandes autorités locales, l'évêque et le châtelain, ont pu s'entendre pour annihiler autant que possible à leur profit les droits du magistrat. Ceci donnerait la clé des contestations fréquentes qui surgirent dans la suite entre les trois pouvoirs qui se partageaient le gouvernement de Tournai et de sa banlieue.

Enfin, pour donner l'idée de la grande autorité exercée à cette époque par Everard I<sup>er</sup>, châtelain de Tournai, je rappellerai qu'il fit la guerre à Robert, comte de Flandre, dont il ravagea les terres, et qu'Odon, premier abbé de Saint-Martin, ayant quitté Tournai avec tous ses religieux dans le dessein d'obtenir de l'évêque Radbode un lieu convenable pour leur établissement à Noyon, « les habi-

« tants de Tournai, dit Poutrain, qui en furent avertis,  
« engagèrent le châtelain Everard à prier l'évêque, par  
« un courrier qui prévint la communauté religieuse,  
« à la renvoyer, menaçant de lui donner à lui-même  
« l'exclusion de Tournai s'il supportait ces religieux  
« dans leur retraite. »

Radbode II réclama du comte Robert de Flandre les douze autels qu'un de ses prédécesseurs, Hardouin, avait ôtés à l'évêché de Tournai pour les céder pendant trois générations à Baudouin le Barbu. Mais le comte mourut avant d'avoir pu faire droit à sa demande.

Hériman écrit encore « qu'il vendit à *Thierry le monnoieur* des terres labourables de l'évesché et aliéna la « forest et bois de Helcin et de Saint-Genoys, baillant « chaque bonnier pour quatre deniers de cens annuel ».

L'évêque n'aurait-il pas, à cette occasion, repris possession de la monnaie ? Car il est curieux de faire remarquer ici que nous verrons, l'an 1320 (1), le roi Philippe le Long rendre à l'évêque Gui de Boulogne ces mêmes terres d'Helchin, de Saint-Genois et autres, en échange des droits de souveraineté que possédaient les prélats.

BALDERIC (1099-1112).

LAMBERT (1113-1121).

A la mort de Balderic, afin de paralyser les efforts faits pour obtenir la séparation de l'évêché de Tournai, le clergé de Noyon s'empressa d'élire Lambert, dont la

(1) Date à laquelle la monnaie de Tournai devint exclusivement royale.

nomination reçut l'approbation royale et celle de l'archevêque de Reims. Dans l'intervalle, les députés envoyés de Tournai à Rome rapportèrent une bulle de Paschal II qui autorisait le chapitre de la ville à élire un évêque; mais l'archevêque de Reims refusa de consacrer Héribert, l'évêque élu de Tournai; et l'évêque Lambert s'étant rendu, à son tour, à Rome, assisté des évêques de Paris et d'Orléans, ces prélats obtinrent de Calixte II le maintien de Lambert comme évêque de Noyon-Tournai.

Soit à cause de la lutte ci-dessus mentionnée, soit pour satisfaire aux transactions de chaque jour, il est certain que, durant les dernières années de l'épiscopat de Lambert, l'atelier monétaire de Tournai fit preuve d'une grande activité, car depuis peu on a découvert d'assez nombreux deniers *variés* de cet évêque, incontestablement frappés à Tournai, comme le prouvent les lettres extrêmes T,S, de **TORNACVS**, qui garnissent les cantons de la croix; de plus, nous sommes heureux de pouvoir annoncer que nous possédons une obole du même évêque, absolument au même type que les deniers, de 0<sup>m</sup>,0115 de diamètre et du poids de 0.20 gramme; ce qui démontre qu'il y avait, à cette époque, à Tournai, un système régulier de monnaie.

Ces monnaies de Lambert tendraient donc à faire admettre que la cession des terres faites par l'évêque Radbode II au monnayeur Thierry serait la consécration de la reprise du droit de battre monnaie par le premier; reprise à laquelle l'évêque devait attacher d'autant plus d'importance, que le chapitre de la cathédrale de Tournai réclamait le rétablissement de son évêché particulier.

SIMON (1123-1146).

A la mort de Lambert, le clergé de Noyon, craignant les démarches du clergé de Tournai pour la séparation des deux évêchés, s'empressa d'élire Simon, fils de Hugues, comte de Vermandois, fils de Henri I<sup>er</sup>, roi de France, et cousin germain de Louis le Gros. — Choisi, malgré son jeune âge, pour l'appui que l'on comptait trouver en lui et les princes ses parents, il ne put obtenir ses dispenses que deux ans après et fut enfin sacré à Reims par l'archevêque Radulphe.

C'est à cette époque de vacance du siège que je crois, avec notre regretté confrère de Coster, pouvoir rattacher le denier suivant de ma collection, alors que, comme administrateur seulement du diocèse, Simon s'intitulait : *Maistre de l'église de Tournai*.

✠ MO — NE. Tête de profil à droite dans un grenetis ; devant une crose.

Rev. ✠ E . . — L . . I (*Ecc-lesi*) croix pattée dans un grenetis et cantonnée des lettres S — T — S — T.

AR. — D. 0<sup>m</sup>.043. — Gr. 0.34.

Ce denier, épiscopal par les légendes et le type, ne peut appartenir qu'à Tournai, tant par les lettres cantonnées dans la croix du revers, que par sa grande similitude avec les deniers de Lambert et d'Étienne.

ANSELME (1146-1149).

Je ne connais aucun document numismatique concernant ce premier évêque de Tournai séparé de Noyon, dont

l'épiscopat n'eut d'ailleurs qu'une courte durée de trois ans.

GÉRARD (1149-1166).

Cet évêque fonda, en 1153, la maison et la chapelle des lépreux ou de la ladrerie du val d'Orcq, dont il laissa l'administration au chapitre. — En 1156, il obtint une bulle du pape Adrien IV qui confirma la séparation définitive des deux évêchés et reconnut les privilèges de la ville de Tournai.

Il avait été moine de l'abbaye de Clairvaux sous la discipline de saint Bernard et envoyé par lui en Brabant pour fonder le monastère de Villers, dont il fut abbé; mais il résigna cette dignité pour être simple moine et s'adonner plus librement à l'exercice de la vie religieuse. Aussi ne fut-ce qu'avec de grands efforts que l'on parvint à lui faire accepter la mitre épiscopale.

Il approuva la donation de terres incultes à Lamain, faite à l'office du réfectoire par Béatrice de Rumes et dont le chapitre ordonna le défrichement, à charge de lui payer la dime et le terrage.

Gérard est le premier évêque qui ait donné du bien à l'office du réfectoire fondé vers cette époque (1166) pour les prêtres du grand autel (la communauté des douze grands vicaires). Il mourut cette même année 1166.

Dans la charte de réconciliation de l'évêque Gérard (1156) avec Nicolas d'Avesnes et ses frères Gosuin et Frastré de Tournai, on trouve la mention d'un témoin, *Everardi monetarii*.

Cette charte, elle-même, tend à prouver que les droits

de l'évêque dans Tournai n'étaient pas fermement assis et généralement reconnus, puisque Nicolas d'Avesnes, en l'absence de son frère Gosuin, alors à Jérusalem, s'était « ingéré de saisir la maison épiscopale et les biens de « l'évêché ».

Cependant je serais tenté de croire que, vers cette époque, il a dû se produire une entente entre l'évêque et le châtelain, pour mettre des bornes à l'autorité des magistrats, dont la puissance sur la cité s'accroissait d'autant plus que celle des châtelains ou des avoués s'amoin-drissait par leur éloignement causé par les croisades.

Quoi qu'il en soit, l'humilité dont ce prélat fit preuve comme abbé de Villers et lors de son élévation à l'épiscopat me porte à lui attribuer les deniers à la figure alphomégaistique que Lelewel et Herman n'hésitent pas à donner à Tournai. Toutefois, je ne puis partager l'opinion de ce dernier, qui fait de ces pièces *des monnaies communales*; les E, cantonnés dans la croix du revers, sont ici les indices d'une monnaie épiscopale et les autres caractères de la pièce doivent la faire supposer battue à Orcq, sur les domaines de l'évêché après l'érection de la ladrière du val d'Orcq, car la légende du revers doit s'interpréter : *Orcq de l'évêché de Tournai*. Le style, le poids, le diamètre de ces pièces, tout, enfin, les rapproche trop des deniers connus de Lambert et d'Etienne pour qu'on puisse leur attribuer une autre origine.

Le signe, sous la figure alphomégaistique, soit qu'on lise Z, Ω ou O, selon l'exemplaire, n'est placé là que pour la symétrie et correspond à la croix; le point indiqué après le q dans la pièce publiée par Lelewel, confirme

cette manière de voir, ainsi que notre interprétation ci-dessus : *Orcq* de l'*E(vêché)* de *T(ournai)*.

La figure alphomégaistique, soit qu'on la suppose formée d'un alpha et d'un oméga, soit d'un A et d'une M, est toujours le résultat d'une pensée humble et pieuse; dans le premier cas, elle rappellerait le verset huitième du livre I<sup>er</sup> de l'Apocalypse, par lequel saint Jean fait dire à l'Éternel : « Je suis l'alpha et l'oméga, le commencement « et la fin. » Dans le second, il faudrait y reconnaître la salutation *Ave Maria*, si commune sur les jetons, adressée à la sainte Vierge, patronne de la cathédrale de Tournai.

---

Je comptais terminer ici la première partie de ce mémoire, mais une lettre que je viens de recevoir inopinément m'oblige à y ajouter quelques pages.

Notre érudit confrère, M. A. Serrure, sachant que je m'occupe de la monographie tournaisienne, m'écrit pour me signaler des deniers d'évêques appartenant à la collection de M. Vernier, banquier à Roubaix, et je lis dans sa lettre, sous le n° 3.

« ✠ MOMETAΘ. — Tête à droite, devant laquelle une  
« crosse placée de droite à gauche.

« Rev. ✠ NICOLON. — Croix pattée cantonnée de  
« S — T — S — T.

« Ce curieux denier appartient sans doute à l'évêque  
« intrus Nicolas d'Avesnes, dont parle Sanderus, aux  
« années 1149-1150. »



N'ayant pas cette pièce sous les yeux, je ne puis, — simplement sur cette donnée d'une croix cantonnée des lettres S — T, — assurer qu'elle est tournaïsiennne ; mais si la tête du droit, par sa similitude avec celle des deniers de Lambert et d'Etienne, vient confirmer cette attribution, le denier de M. Vernier acquerrait une importance capitale et confirmerait mon appréciation ci-dessus, concernant les monnaies épiscopales.

En effet, il n'y eut jamais, à Tournai, d'évêque — intrus ou non — du nom de Nicolas ; mais tous les auteurs et de nombreuses archives relatent le conflit survenu entre l'évêque Gérard et Nicolas d'Avesnes, auquel j'ai fait allusion précédemment. — Pour être clair, je vais être obligé de revenir sur ce sujet, en résumant d'abord la situation respective, en 1149, du magistrat, du châtelain, de l'avoué et de l'évêque

*Du magistrat.* — On désigne à Tournai sous ce nom, « le magistrat », l'ensemble des diverses autorités municipales chargées de l'administration de la cité. L'origine de ces autorités ou, plus exactement, leur réorganisation en 912 est, en grande partie, empruntée aux municipes romains et c'est à la situation privilégiée créée par les libertés municipales qu'il faut attribuer la rapidité merveilleuse avec laquelle Tournai put renaître de ses cendres, malgré les troubles dont fut agitée la contrée, malgré la terrible peste de l'an 1008, etc.

En effet, cent ans après le retour des Tournaisiens, la ville avait reconquis une telle importance que Surius (<sup>1</sup>), parlant des grands troubles qui éclatèrent en

(<sup>1</sup>) Auteur de la *Vie de saint Macaire* ; il écrivait vers 1060.

cette année 1012, dit : *Ea urbs et divitiis et civibus abundat, sed populus est levis et pronus in tumultus.*

La puissance du *magistrat* croissant avec le prodigieux développement de la cité, les châtelains et les évêques durent chercher à y mettre obstacle ; de là les luttes et les conflits sur lesquels les écrivains de l'époque sont si peu explicites et qui portèrent le *magistrat* à solliciter et à obtenir du comte de Flandre Baudouin V, lorsqu'il vint, en 1059, se faire inaugurer dans Tournai, l'octroi d'une charte reconnaissant les droits et les privilèges de la commune.

*Du châtelain.* — J'ai dit plus haut comment le seigneur de Rumes, Rodon ou Rodulph (?), lors du retour des Tournaisiens dans leur ville, en devint le châtelain (912), c'est-à-dire le suzerain, sous l'obligation de protéger la cité et de défendre les citoyens, leurs droits et leurs privilèges. Cette dignité devint héréditaire dans la maison de Mortagne, et, en 1149-1156, Everard Radou II, époux de Richilde, fille de Baudouin III, comte de Hainaut, était châtelain de Tournai.

*De l'avoué.* — L'usage des avoués, protecteurs chargés de défendre les droits d'une église, est d'origine plus ancienne que celui des châtelains ; toutefois, il n'en est pas fait mention dans l'histoire de Tournai avant la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle.

Tandis que la commune croissait en puissance et en indépendance, que les fonctions de châtelain devenaient héréditaires chez les Radou, l'évêque, par sa résidence presque continuelle à Noyon, voyait chaque jour décroître son influence, laissant sans protecteur l'église de Tournai.

C'est sans doute pour parer à cette fâcheuse situation que, vers 1060 à 1070, l'évêque Baudouin I songea à donner un avoué à l'église de Tournai ; et, afin que ce défenseur de l'Eglise fût aussi puissant que l'était le châtelain, il fit choix du seigneur Frastré, de la maison d'Oisi et d'Avesnes, des châtelains de Cambrai. Ce premier avoué mourut en 1088 ou 1092 ; mais, de même que chez les châtelains, la charge devint héréditaire dans sa famille.

En 1149, Gosuin d'Oisi, descendant de Frastré, étant avoué, partit pour la seconde croisade, laissant à Tournai son frère aîné Nicolas, époux de Mathilde, fille d'Henri, comte de Namur, et un frère puîné, Frastré, qui continua la branche d'Oisi et fut le père de l'évêque de Tournai Gossuin, dont il sera question plus tard.

Notons encore que les trois frères Nicolas, Gossuin et Frastré étaient, par leur mère, petit-fils du célèbre châtelain Everard Radou I<sup>er</sup>. Ils étaient donc neveux d'Everard Radou II (1140-1160).

Tout fait présumer que les alliances de famille entre les seigneurs de Mortagne (les châtelains) et les seigneurs d'Avesnes (les avoués) eurent pour effet d'entraver les progrès de l'autorité communale, au bénéfice de la puissance de ces seigneurs. Il semble même que ceux-ci ne tardèrent pas à vouloir empiéter également sur les droits et les privilèges que possédaient les évêques, car de nombreux conflits surgirent entre ces trois grandes autorités locales et je soupçonne que la nomination d'évêques pris bientôt dans les familles de Mortagne et d'Avesnes pourrait bien avoir eu pour but de parer à ces empiètements.

Dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, l'autorité des évêques devait être assez précaire dans Tournai, sans doute, comme je viens de le dire, à cause de l'éloignement de l'évêque, des alliances de famille entre les châtelains et les avoués, — alliances qui les portaient à accaparer tout le pouvoir ; — car, en 1130, l'évêque de Noyon-Tournai, Simon, lança « l'excommunication contre « ceux qui dépouillent ou maltraitent les sujets de « l'église et contre les *maires de cette église* (?) qui usur-  
« paient des droits qui ne leur appartenaient pas ».

Puis, en 1155, — sans doute aussi pour empêcher la séparation des deux évêchés et mieux surveiller les intérêts de l'église de Tournai, — le même évêque « déclare « que dorénavant nul ne sera admis dans le chapitre de « sa cathédrale s'il ne s'engage à résider constamment à « Tournai ».

Cette situation respective des châtelains et des avoués, d'une part, des évêques, d'autre part, fait comprendre comment Nicolas d'Avesnes, après le départ de son frère pour la seconde croisade, a pu songer à s'emparer du pouvoir de l'église et à frapper monnaie dans Tournai.

Je suis donc porté à lui attribuer le denier de NICOLON si, par tous les autres caractères, il est prouvé que cette pièce est réellement tournaisienne.

Cependant, en 1150, l'exaltation produite par les croisades avait surexcité le sentiment religieux et rendu parla aux évêques une grande influence, une autorité qui s'accroissait encore par l'éloignement des seigneurs partis pour la croisade ; aussi l'évêque Gérard fit-il une vive opposition à la conduite de Nicolas d'Avesnes. C'est pour-

quoi, en 1156, après le retour de Gossuin, une charte de réconciliation fut souscrite entre l'évêque et les trois frères Nicolas, Gossuin et Frastré (?) d'Oisi.





Est-ce à cette occasion que fut frappé l'étrange denier ci-dessous, que me signale aussi M. Serrure :

« Anonyme, semi-épiscopal, semi-communal. »

« ✠ AMOI CITSIE. — Tête mitrée, à gauche.

« Rev. TORTORTORTOR — Croix cantonnée de deux disques et de deux fleurons. »

« Charmante gravure dans le genre de Robert de Jérusalem, comte de Flandre. Comme vous le savez, « *amicitia*, *amitié*, était synonyme de commune. »

Il me serait fort difficile de me prononcer avec quelque certitude sur l'attribution de cette pièce, ne l'ayant pas vue et ne pouvant même assurer qu'elle est tournaisienne. Puis, la mitre est-elle à deux pointes  (apparition en 1050); ou bien affecte-t-elle cette forme   (apparition vers 1150); ou cette autre  (apparition vers 1200 sur les têtes de face)? Je l'ignore.

Toutefois, comme j'ai la plus entière confiance dans la sagacité de M. Serrure pour reconnaître les types locaux et l'époque de la frappe des pièces anonymes ou muettes, j'estime que ce denier peut être tournaisien et que, s'il appartient au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, il aurait été frappé en mémoire de la réconciliation dont je viens de parler.

Pour terminer, je crois devoir reproduire la traduction française de la charte de réconciliation empruntée à l'histoire de Tournai par Poutrain, en faisant ressortir l'expression de *témoins compétents* du dernier paragraphe de

cette chartre, ainsi que la signature du témoin *Everardi monctarii*, ce qui tendrait à prouver qu'il fut aussi question de la monnaie dans ce débat.

« Gérard, par la grâce de Dieu évêque de Tournai, à tous présents et à venir. Nous croïons que Dieu nous bénira si nous donnons nos premiers soins à relever les droits de l'église, et à les conserver; et, comme nos prédécesseurs ont veillé à maintenir avec zèle les libertés de la Sainte-Eglise de Tournai, avec tous ses droits et ses privilèges, nous devons de même nous appliquer à ce qu'il n'y soit donné aucune atteinte de notre tems, par des entreprises téméraires.

« Notre prédécesseur Anselme, d'heureuse mémoire, ne fut pas sitôt mort, que Nicolas d'Avènes, par de mauvais conseils, s'est ingéré de se saisir de la maison Épiscopale, et des biens de l'Évêché, qu'il s'est en partie appropriés, prétendant que le sequestre en appartenoit à son frère Gothsuin comme Avoüé, dont il se disoit exercer les droits pendant son absence, au voyage de Jérusalem. Gothsuin à son retour, en recevant de nous l'investiture de son Fief, reconnut qu'il n'avoit nullement ce droit, et protesta que son intention n'avoit jamais été de se l'attribuer. Cependant Nicolas pour la peine de sa violence ayant été excommunié par Nous, et par l'évêque de Cambrai, de la part de notre Saint-Père le Pape, il a enfin reconnu devant Nous, présens nos Officiers, le Clergé et le Peuple de Tournai, que c'étoit injustement et à tort qu'il s'étoit emparé des effets de l'Évêché, étant assisté de ses deux frères Gothsuin et Frastré, qui firent le même aveu et reconnaissance : c'est pourquoi après qu'ils

eurent rétabli les lieux, et juré pour eux, leurs hoirs et ayants cause qu'ils s'abstiendront à l'avenir de pareilles entreprises, ils réparèrent aussi à notre appaisement l'injure & le dommage fait à Nous & à l'Église de Tournai.

« Et afin que cette liberté de Notre Église fut affermie sous un sceau inviolable, Nous lançons la colère et la malédiction du Saint-Esprit sur tous ceux qui entreprendront pareille chose, & interdisons l'Office Divin dans l'Église de Tournai, & dans toutes les autres situées entre les murs, jusqu'à une pleine & entière réparation, confirmant cette liberté sous le sceau des Présentes & la souscription de *Témoins compétens*.

« *Etoient signés* GÉRARD, évêque, EVERARD, DESIRÉ, archidiaque, VALTER, doyen, LETBERT, prévot, NICOLAS, GOTHUIN, SIMON, EVERARD, chastelain, *Everard Maître des monnoyes*, BERNARD DE ROSBOYS, *soussigné* HELLIN. Fait l'an de l'Incarnation de notre Seigneur 1156.

« Ex. Arch. Curiaë Episc. »

CH. COCHETEUX.

Embourg, lez-Chénée (Liège).

---